

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE MONESTIER MERLINES

Folio : 409

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Absents : 0

N° 2023-01-03

Séance du 06 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois

Et le six janvier

A dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Nathalie LE GALL, Maire.**

**Présents :** M. Sylvain COUDERT, Mme Elodie COURTET, M. Jean-Paul DEVEDEUX, M. Claude FERLANDA, Mme Géraldine GOURGEONNET, Mme LAVAL Nathalie, Mme Nathalie LE GALL, Mme Laurence LEPEITRE, Mme Maryvonne PRADEL, M. Marcel OLLIER., M. OLLIER Sylvain.

Date de la convocation : 29 décembre 2022

Secrétaire de séance : Mme Elodie COURTET

Objet : APPROBATION DU PACTE DE GOUVERNANCE DE HAUTE-CORREZE  
COMMUNAUTE

Le pacte de gouvernance a été introduit par la loi relative à l'Engagement dans la vie locale et à la Proximité de l'action publique du 19 décembre 2019.

Cette loi a pour objectif de lutter contre le sentiment d'éloignement et de dépossession des centres de décision auquel font face les Maires et les autres élus municipaux et de replacer les élus intercommunaux au centre du fonctionnement de l'intercommunalité.

Conformément à la procédure d'élaboration, le projet de pacte est soumis pour avis aux 71 communes membres.

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré :

➤ Emet un avis **favorable** au pacte de gouvernance de Haute-Corrèze Communauté.

Votants : 11	Pouvoirs : 0	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	--------------	-----------	------------	----------------

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Maire,  
Nathalie LE GALL



Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 10.01.2023

Et de la publication le 10.01.2023

A MONESTIER-MERLINES, le 10.01.2023

Le Maire,



Le Maire,



RF  
SOUS-PREFECTURE D'USSEL (CORREZE)

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 10/01/2023  
019-211914106-20230106-2023\_01\_03-DE